

Analyse : le volontariat en temps de crise

Ce qu'il ne faudra pas oublier

22 septembre 2020

Face au confinement, à l'angoisse qu'il suscite, le citoyen a fait preuve parfois d'un comportement très individualiste provoquant notamment des pénuries dans les magasins. Mais, il a aussi révélé un comportement très pro-social, orienté vers le bien-être des autres ou d'une société dans son ensemble. L'entraide, dont le volontariat est une des manifestations structurées, est devenue la réponse évidente pour bon nombre de citoyens et citoyennes. Le politique a voulu le faciliter et l'encourager en lui faisant parfois perdre un peu son âme au passage. Et les organisations ? Entre silence radio, innovation et utilitarisme, la crise les aura obligées à se remettre en question.

Un élan de solidarité (trop ?) important

Le 17 mars, la Première ministre annonce le début du confinement total. Cela signifie l'arrêt de milliers de volontariat dans tous les secteurs « non-essentiels ». Le gouvernement prévoit néanmoins dans les déplacements indispensables la possibilité « d'aider des personnes dans le besoin ». La porte reste donc ouverte au seul secteur de l'aide aux personnes pour continuer à exercer leurs activités.

Très vite, les personnes âgées de 60 ans et plus sont écartées de leurs activités de volontariat en raison de leur vulnérabilité face au coronavirus¹. Seulement, elles représentent 20 % des volontaires². De nombreuses associations dans le secteur de l'aide à la personne ne sont même tenues que par des volontaires de plus de 60 ans. Elles réduisent alors, voire cessent, leurs activités. Malgré l'afflux massif de propositions d'aide, la plupart des ASBL existantes

sont en incapacité d'accueillir de nouveaux volontaires.

En effet, il faut former et informer les volontaires, leur fournir des équipements, ré-organiser la logistique en fonction des mesures sanitaires. Peu d'associations sont habituées à devoir s'adapter rapidement à un contexte aussi changeant et imprévisible. À la baisse d'activité des associations s'ajoute l'augmentation du nombre de personnes ayant perdu leur revenu. La Fédération des services sociaux (FdSS)³, comme d'autres⁴, n'auront de cesse de réclamer des allocations supplémentaires, en vain.

Par ailleurs, le confinement a favorisé un élan citoyen de solidarité exceptionnel. Alors que nous étions appelés à rester chez nous, pour certains cela signifiait l'arrêt de toutes leurs activités. Le besoin de s'occuper en se rendant utile apparaissait comme une évidence, voire un besoin. Le coronavirus engendrait aussi de l'angoisse pour une grande partie de la population. Aider permettait de diminuer cette angoisse. Selon une étude de 2008 menée aux États-Unis, l'entraide et la générosité non seulement font du bien au moral, mais contribuent à l'augmentation du sentiment de bonheur⁵.

Cette solidarité s'est manifestée sous différentes formes : entraide entre voisins, confection de masques et de surblouses, dons... De nombreuses plateformes numériques facilitant l'entraide entre citoyens ont vu le jour (Helpify, covidsolidarity.org, impactdays, etc.), avec des inscriptions par milliers sur certaines d'entre elles. Malheureusement,

¹ AFP, « Coronavirus : les personnes âgées sont « à risque » mais ce n'est pas le seul facteur », in RTBF, 26 avril 2020.

² Marée, M. et al., « Le volontariat en Belgique, Chiffre-clés », Fondation Roi Baudouin, octobre 2015.

³ FdSS, communiqué de presse aide alimentaire, 29 mai 2020.

⁴ « L'appel des pauvres et des précaires face au coronavirus », carte blanche publiée dans Le Soir du 19 mars 2020, ou #UneAllocationMensuelleCOVID19Maintenant.

⁵ Servigne, P. et Chapelle, G., « L'entraide, l'autre loi de la jungle », 2017, Paris : Les liens qui libèrent, p. 100.

comme dans le cas des associations, beaucoup de citoyens se sont vus refuser leur aide par manque de demandes⁶. Il est difficile aujourd'hui de mesurer l'impact de cette expérience. A-t-elle été frustrante ou décevante ? Combien de personnes ont voulu s'engager pour la première fois et se sont senties « inutiles » ? Il faut espérer que cela ne les dissuadera pas de tenter à nouveau de s'engager à l'avenir.

D'autre part, il y a eu de nouvelles initiatives citoyennes (solidair.brussels, #Poureux, etc.), favorisées par les réseaux sociaux, plus flexibles et davantage capables d'absorber les offres d'aide que des ASBL. Elles ont permis à de nombreuses personnes, par leur engagement volontaire, d'avoir une meilleure compréhension d'enjeux sociétaux, comme les différentes facettes de la précarité. Malheureusement, elles se sont aussi parfois heurtées aux « institutions » déjà présentes sur le terrain, dont le cadre plus professionnel, mais aussi plus rigide, rendait les coopérations compliquées⁷. Pourtant, ces initiatives sont des forces vives de citoyens qui veulent se bouger. Les ASBL existantes auraient tout à gagner à collaborer avec elles pour s'adapter et répondre plus largement aux manquements de la société. Il en va du dynamisme du secteur associatif de construire des ponts entre les nouvelles énergies et les « institutions ».

Les bénévoles : la solution ! des politiques . . .

En avril, la presse relaye abondamment les conditions de vie effroyables dans les maisons de repos. La population est émue. Elle veut proposer son aide. Problème : il est interdit pour des maisons de repos commerciales de solliciter des volontaires – elles représentent 63 % des lits à Bruxelles et 50 % des lits en Wallonie⁸. Les gouvernements régionaux poussent alors le fédéral à modifier les règles.

L'arrêté royal du 20 mai 2020⁹ étend temporairement le champ d'application de la loi relative aux droits des volontaires du 3 juillet 2005 pour autoriser les maisons de repos et de soins commerciales à faire appel à des volontaires jusqu'au 30 juin – il sera ensuite prolongé jusqu'au 31 août 2020. Dans l'exposé des motifs, il est écrit que cette modification est légitime « pour pallier certaines carences en personnel ». De toute évidence, le politique donne son aval pour mettre des volontaires là où il aurait fallu créer de l'emploi. Les réserves de volontaires lancées par l'AVIQ et Iriscare confirment cette idée, elles visent avant tout des fonctions médicales et paramédicales¹⁰.

Cette modification touche à un des piliers du volontariat, celui qui lui permet de faire sens dans notre société. Les sociétés commerciales ne peuvent pas solliciter des volontaires étant donné que les bénéficiaires de leurs activités repartent dans la poche de quelques investisseurs et non pour l'intérêt général. Non consulté au préalable comme le voudrait la loi du 3 juillet 2005, le Conseil Supérieur des Volontaires condamne cet élargissement dans un avis a posteriori¹¹. Le bon sens voudrait que s'il y a un manque de personnel, alors il faut le remplacer par de l'emploi – peu importe d'ailleurs que les maisons de repos soient commerciales ou non. Le volontariat ne devrait jamais servir de solution bon marché pour l'État. Il est de son devoir de maintenir des garde-fous pour protéger la population tout en préservant les valeurs qui animent notre société, et ne pas céder à la solution de facilité soumise aux enjeux économiques.

Bien que la faisabilité des propositions ci-dessous n'a pas été vérifiée, elle gagnerait à l'être au cas où nous serions à nouveau confrontés à ce type de situation. Il aurait été intéressant d'assortir cet élargissement à la condition que les sociétés commerciales se

⁶ Covid-solidarity.org affichait en date du 31 juillet 2020, 7000 « volontaires » pour 800 personnes aidées.

⁷ PFV, « Analyse : le volontariat en temps de crise – les initiatives citoyennes », 18 juin 2020, disponible sur www.levolontariat.be.

⁸ Van Reeth C., « Les maisons de repos, un business d'avenir », in Le Soir, 1 octobre 2018.

⁹ Arrêté royal du 20 mai 2020 étendant temporairement le champ d'application de la loi du 3 juillet 2005 relative aux droits des volontaires aux organisations agréées par l'autorité compétente pour l'aide et les soins aux personnes âgées ainsi que pour

l'accueil et l'hébergement des personnes âgées du secteur privé commercial.

¹⁰ Iriscare, « Coronavirus : appel en vue de la constitution d'une réserve de volontaires », 19 mars 2020 et AVIQ, Plateforme solidaire wallonne, <https://solidaire.aviq.be>.

¹¹ Avis du 13 mai 2020 concernant l'élargissement de la loi relative aux droits des volontaires et de la dérogation au C45B pour les chômeurs temporaires du Conseil Supérieur des Volontaires.

comportent comme des structures sans but de lucre durant la durée où elles font appel à des volontaires. Par exemple, en leur interdisant de verser des dividendes pour l'année 2020, voire – on peut rêver – reverser ces dividendes à l'État afin que celles-ci repartent pour l'intérêt général. Ces mesures permettraient de limiter la solidarité des bénévoles aux bénéficiaires en évitant qu'ils ne deviennent une façon de générer du bénéfice pour les investisseurs.

Alors que d'un côté, le politique étend la portée du volontariat, il paraît vouloir aussi le faciliter du côté des citoyens pour permettre aux personnes en chômage temporaire de s'investir plus facilement. C'est pourquoi, la ministre de l'Emploi, Nathalie Muylle, prévoit dès le début de la crise une dérogation au formulaire C45B pour les chômeurs temporaires. Ce formulaire oblige les bénéficiaires d'allocation de chômage à déclarer leur activité bénévole à l'ONEM.

La PFV, son homologue le Vlaams Steunpunt Vrijwilligerswerk et le Conseil Supérieur des Volontaires ont réclamé à maintes reprises sa suppression. Selon ces organisations, son traitement coûte cher à l'État, a peu d'intérêt et représente surtout un frein important à l'engagement¹². La ministre de l'Emploi et son prédécesseur, Kris Peeters, justifiaient leur refus à cette demande par la volonté de protéger les chômeurs des organisations qui les exploiteraient en tant que volontaires. Mais alors, comment expliquer que durant la crise les chômeurs temporaires risquent moins d'être exploités que des chômeurs complets indemnisés ou que toute personne dans la société? Le formulaire C45B semble au final davantage servir à contrôler qu'à protéger les chômeurs.

Par ailleurs, les débâcles de l'approvisionnement de masques du gouvernement fédéral poussent de nombreuses citoyennes – vu le faible pourcentage d'hommes, la règle de français du « masculin l'emporte » laisserait une impression trompeuse – à leur machine à coudre¹³. À nouveau, c'était l'occasion

de se rendre utile, d'éviter de tourner en rond entre quatre murs, de diminuer l'anxiété, de remonter l'estime de soi en se découvrant des compétences en couture... Une aubaine se diront les autorités bruxelloises, comme d'autres villes et communes à l'instar d'Auderghem, Liège ou Namur. Éprouvant des difficultés à trouver des fournisseurs prêts à livrer dans les temps des quantités de masques suffisantes, elles organiseront une production à grande échelle auprès de leurs habitantes pour les stocks manquants.

Que ce soit dans le cas des masques ou du personnel médical, la vision très utilitariste de l'État vis-à-vis des volontaires comme petites mains anti-crise interpelle. Bien qu'il serait tentant de se réjouir du soutien et de la facilitation du volontariat par le politique, celui-ci ne semble pas toujours avoir été réalisé pour les bonnes raisons. Dans l'émotion et le stress du moment, nos élus n'ont-ils pas réagi un peu vite en misant sur le volontariat plutôt que de chercher à financer des emplois?

... qui veulent se montrer reconnaissants

Plusieurs élus et élues sont intervenus dans leurs hémicycles pour remercier les volontaires et en reconnaissant leur aide inestimable dans cette crise. La tentative de reconnaissance sans doute la plus marquante, bien qu'elle soit restée discrète, est la création du « Fonds Covid-19 Volontaires »¹⁴.

Fin avril, le gouvernement fédéral ouvre l'accès à l'assurance maladies professionnelles pour les pompiers et les ambulanciers volontaires – qui ne sont pas volontaires au sens de la loi de 2005. Dans certaines organisations, des volontaires ambulanciers au sens de la loi de 2005 s'indignent, car ils effectuent les mêmes tâches que les ambulanciers volontaires – vous suivez?. Ils ont un sentiment d'injustice et de mépris. Le gouvernement crée alors un fonds spécial d'indemnisation pour les volontaires victimes du coronavirus. En cas de décès du volontaire, le ou la partenaire, l'ex-partenaire et

¹² Pour en savoir plus, lire aussi « Argumentaire pour la suppression du formulaire C45B » dans le cadre de la campagne « Tous libres d'être volontaires? » sur www.levolontariat.be.

¹³ La PFV a réalisé deux analyses sur le cas des masques pendant la crise du Covid-19: « Volontariat en temps de crise – Volontariat

et genre » et « Volontariat en temps de crise – La solidarité des exclus », disponibles sur www.levolontariat.be.

¹⁴ Arrêté royal du 4 juin 2020 portant création d'un Fonds d'indemnisation pour les volontaires victimes du COVID-19.

les enfants peuvent obtenir une indemnisation jusqu'à 43 000 €.

Si l'intention de ce fonds paraît louable, sa mise en œuvre est plus compliquée. Il faut d'abord en connaître l'existence. Le gouvernement a très peu communiqué sur celui-ci, peut-être par crainte de réactions négatives. Ensuite, il faut réussir à prouver que le volontaire a contracté le coronavirus durant son volontariat. À noter aussi que ce fonds ne couvre ni les soins de santé, ni la perte de revenus suite à l'incapacité de travail, et ne prévoit aucune compensation si le volontaire était la source de revenus pour les ayants droits à sa charge. Au final, ce fonds pourrait paraître très faible en termes de reconnaissance. Il ne s'agit pas d'un vrai cadeau, mais plus d'une manière de calmer les volontaires qui s'indignaient.

Néanmoins, il n'aurait pas été souhaitable que les volontaires aient accès à l'assurance maladies professionnelles comme les pompiers et les ambulanciers volontaires. En effet, il est important de garder des distances entre le volontariat et l'emploi afin qu'ils restent complémentaires, mais pas interchangeable. Si un employé est tenu par un contrat de se rendre au travail, le volontaire est libre d'arrêter quand il le souhaite son volontariat. Par conséquent, s'il estime que les répercussions financières sont trop importantes en cas de contraction du virus, il est en droit de mettre fin directement à son engagement sans subir de perte financière ou devoir prêter un préavis.

Enfin, et surtout, les volontaires ne s'engagent pas pour obtenir des soins de santé mieux remboursés ou bénéficier d'une assurance-vie. Dans le cas de la crise, ils se sont engagés en particulier parce qu'ils avaient envie de se rendre utiles ou parce qu'il leur semblait juste et nécessaire de s'entraider. Dans une société qui promeut un volontariat de qualité, il est important de ne pas instrumentaliser les volontaires à des fins économiques, mais de les soutenir dans leurs actions et d'engager du personnel là où c'est

nécessaire. C'est là, la meilleure reconnaissance qu'on puisse offrir aux volontaires.

Pendant ce temps dans les organisations des secteurs « non-essentiels »

Bien des associations ont dû arrêter leurs activités et, par conséquent, leur collaboration avec leurs volontaires. Certaines se sont interrogées sur la manière de garder le contact et de poursuivre certaines activités. Force est de constater que le contact a été particulièrement faible, voire inexistant, avec les volontaires qui ne sont pas à l'aise avec les outils numériques (e-mails, réseaux sociaux, vidéo-conférence...). Dans le volontariat comme ailleurs, la crise a révélé que les personnes non-connectées étaient hors système et éprouvaient dès lors des difficultés à accéder à l'information ou aux services offerts. Une étude de la Fondation Roi Baudouin constatait au mois d'août que quatre belges sur dix ont de faibles compétences numériques et sont donc à risque d'exclusion¹⁵.

Dans les secteurs du sport et de la jeunesse, composés largement de jeunes volontaires passionnés, désireux de transmettre cette passion, la reprise a été aussi rapide que le permettait les arrêtés du gouvernement. Pour le reste, beaucoup ont attendu le mois de septembre pour relancer véritablement leurs activités.

Pour les coordinateurs de volontaires, la distance et le manque de contact des derniers mois ont fragilisé la relation. De nombreuses questions se sont aussi posées : dans quelles conditions accueillir les volontaires ? combien désireront revenir ? faudra-t-il recruter ? comment reconstruire les liens et le sentiment d'unité après une si longue période d'absence ? Il faudra redoubler d'efforts, aller à la rencontre des volontaires pour comprendre leurs peurs et leurs doutes, répondre à leurs attentes..., afin de raviver leur attachement et leur engagement à l'organisation.

¹⁵ Brotcorne P., Mariën I., « Baromètre de l'inclusion numérique », 2020.

#FaudraPasOublier

En mars, la Ligue des Familles interrogeait la population via le réseau social Facebook sur ce qu'il ne faudrait pas oublier à la suite de la crise. En écho à cette campagne, trois points sont à mettre en avant pour le volontariat.

Il ne faudra pas oublier l'élan exceptionnel de solidarité des citoyens face à la crise.

Même si certains ont pu être frustrés, soit en ne pouvant pas aider malgré l'inscription sur de nombreuses plateformes, soit en ayant eu parfois la sensation que l'organisation demandait toujours plus. Il faut espérer que les expériences négatives, quelles qu'elles soient, n'empêcheront pas ces personnes de s'engager à nouveau à l'avenir.

Il ne faudra pas oublier de rappeler l'inutilité du formulaire C45B.

Il a été possible de s'en passer pour les chômeurs temporaires, la déclaration préalable à une activité de volontariat n'est donc pas d'une nécessité absolue. Dès lors, une suppression généralisée serait un véritable gain pour la société et une reconnaissance de l'importance de la liberté à l'engagement volontaire.

Il ne faudra pas oublier que les volontaires ne sont pas une main d'œuvre bon marché.

Enfin, si l'État et les organisations veulent s'assurer que les citoyens continuent à s'engager pour une société où il fait bon vivre, ils ne peuvent pas continuer à les considérer comme une solution bon marché. Si certains ont été heureux de participer à l'effort collectif, d'autres ont eu aussi la sensation qu'on a profité de leur générosité. Le volontariat est avant tout un engagement et un choix citoyen.

Plateforme francophone
du

VOLONTARIAT



Place l'Illon, 13 - 5000 Namur | Rue Royale, 11 - 1000 Bruxelles

02 512 01 12 - info@levolontariat.be

www.levolontariat.be